

ce privilège. Il y a si peu de temps que les femmes prennent part à la vie publique que leur avancement a été presque trop rapide. Quant à moi, je comprends bien que je n'ai pas toute la préparation voulue, mais j'espère prouver, au cours de cette session, que je puis au moins écouter, et même apprendre.

Je veux d'abord remercier le Gouvernement de l'honneur qu'il m'a fait en m'appelant à représenter dans cette Chambre les femmes du Canada, et je tiens à offrir mes remerciements aux honorables sénateurs pour la cordialité de leur réception. Au-dessus de la porte de cette enceinte, il me semblait que je verrais toujours écrite l'antithèse de cette phrase de Tennyson: "Qu'aucun homme ne pénètre ici s'il ne veut encourir la peine de mort". Je dois mon accession au Sénat à la vaillance de ces femmes qui ont lutté dès la première heure et qui ont porté leur plaidoyer en faveur de l'admission des femmes au Sénat jusqu'au plus haut tribunal, le Conseil privé de Sa Majesté. Voici leurs noms: le juge Emily F. Murphy, mesdames Nellie F. McClung, Louise C. McKinney, Henrietta Muir Edwards et Irene Parlby. Qu'elles veuillent accepter mes remerciements.

En critiquant l'entrée des femmes dans la vie publique, nous sommes portés à oublier qu'il y a quatre mille ans, Déborah jugeait Israël, et que la femme d'aujourd'hui, tout en ayant avancé à grands pas, n'aspire pas à une position semblable à la sienne.

Née et élevée dans la province de Québec, mais habitant la province d'Ontario depuis mon mariage, je crois pouvoir comprendre mieux les différents points de vue des deux provinces que la personne qui n'a résidé que dans l'une d'elles. Depuis ma tendre enfance, les affaires publiques m'ont toujours intéressée et je ne me rappelle pas le jour où le nom de Gladstone n'était pas encore l'objet de ma vénération.

Le travail de la femme, tout en étant essentiel à la civilisation, lui donne peu l'occasion d'étudier les mouvements de la politique, mais depuis que nous avons le droit de vote, nos responsabilités se sont accrues. Les hommes ont laissé s'infiltrer dans les usages dont ils ont joui depuis longtemps des abus nombreux qu'ils ont fini par croire nécessaires, mais les femmes arrivent avec des esprits nouveaux et elles veulent extirper les maux existants. Depuis Salomon jusqu'à nos jours, l'éducation des enfants a toujours été laissée, en grande partie, aux soins de la mère. L'auteur des Proverbes n'a-t-il pas dit: "Le fils sage fait la joie de son père, mais un fils insensé est un fardeau pour sa mère"? La méthode idéale serait que le père pût enlever à ses activités publiques ou autres quelques mo-

ments qu'il consacrerait à l'éducation de ses fils. Les femmes constitueront une grande influence en faveur de la paix, nous l'espérons, car celle qui a souffert pour amener des enfants dans ce monde comprendra plus que tout autre les horreurs de la guerre.

Les divers énoncés du discours du Trône dont l'honorable représentant de Prince-Edouard (l'honorable M. Horsey) a fait mention seront discutés séparément et je n'entreprendrai point de les commenter. Mais avant de reprendre mon siège, je veux remercier l'honorable monsieur pour les termes flatteurs avec lesquels il a accueilli ma nomination au Sénat.

L'honorable M. Willoughby propose l'ajournement du débat, et le débat est ajourné.

Le Sénat ajourne sa séance à demain, à trois heures de l'après-midi.

SÉNAT

Mercredi, 26 février 1930.

Son Honneur le Président ouvre la séance à trois heures de l'après-midi.

Prières et affaires courantes.

COMITE DE SELECTION

L'honorable M. DANDURAND propose, en ces termes, l'adoption du rapport du comité de sélection:

Honorables messieurs, vu qu'il y a très peu de changements parmi les membres des comités et que l'adoption du présent rapport a eu lieu à l'unanimité des voix, je prie le Sénat de l'approuver dès maintenant afin que les comités puissent se réunir demain. J'ajouterai que, advenant l'approbation du rapport, si d'honorables sénateurs désirent suggérer des changements, ceux-ci pourront faire l'objet d'une motion spéciale.

(La motion est adoptée.)

DISCOURS DU GOUVERNEUR GENERAL

ADRESSE EN REPOSE

Le Sénat passe à la suite du débat, ajourné hier, sur le discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session, et sur l'adresse en réponse à ce discours qu'a proposée l'honorable M. Horsey.

L'honorable W. B. WILLOUGHBY: Honorables messieurs, avant de commencer les observations que j'entends faire, je vous donne l'assurance qu'elles ne seront pas très longues. Vu que le sujet a été épuisé en un tournemain dans un autre endroit où il est d'usage de le sasser et de le ressasser longtemps, je ne me crois pas tenu de retenir votre attention par